

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018

## N° 1

Date de convocation : 04.01.2018

Date d'affichage : 06.02.2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf janvier, à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Christophe VERNON, Pascal DARCHE, Denis LEROY, Monique MERCIER, Roselyne TESSON, Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE, Aline GRILLE, Annick BREITENBACH, Guillaume HOOGTERP.

*Absent : M. Loïc CAVELLIER*

*Absents excusés : Mrs. Yannick CROIX, Gilbert ROUSSEL.*

*Absent ayant donné un pouvoir : M. Gilbert ROUSSEL à M. Pascal CARPENTIER.*

*Secrétaire de séance : M. Pascal DARCHE.*

### Ordre du Jour :

- Projet Maison des Associations : Informations du groupe de travail (CoPil) sur le choix du Maître d'œuvre. Délibération.
- Urbanisme : dossiers en cours.
- Contrats Pérelle : Reconduction sur devis – Délibération.
- Espaces Naturels Sensibles : Réflexion sur le territoire communal pour valorisation des paysages.
- Information des communes limitrophes au Neubourg. Approbation déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU du Neubourg.
- Réflexion sur investissements 2018.
- Questions diverses.

### **1) Projet Maison des Associations : Informations sur le marché de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire rappelle, que conformément au règlement de la consultation, les candidats sélectionnés ayant remis des prestations répondant au programme du CCAP sont les suivants :

- Atelier FRERET et FRECHON Architectes
- AUVRAY Gilles Architecte,
- Atelier 6.24

Suite à l'analyse des offres, le groupe de travail désigné et dédié à la bonne exécution de ce projet, a sélectionné l'offre du Cabinet 6.24. Le Conseil Municipal ayant donné l'ensemble des pouvoirs à M. le Maire, nécessaires à la réalisation de ce projet, dans la délibération du 25 avril 2017, reçoit cette information et y consent.

En référence au règlement de la consultation (page 9), il est noté qu'à l'issue de la consultation, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au programme bénéficieront d'une prime d'un montant de 1 000 € HT à l'issue de la phase 2 (voir critères sur le règlement). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. Cette indemnité sera réglée sur le compte 678 du budget de fonctionnement.

## **2) Urbanisme : dossiers en cours.**

- Maison d'habitation, route de Marbeuf, surface créée : 117.86 m2

## **3) Contrats Pérelle : Entretien des espaces verts.**

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de l'entreprise Pérelle, pour l'entretien des espaces verts de la commune, et l'entretien du nouveau lotissement Le Val (route du Neubourg).

Pour l'année 2018 :

- Espaces verts communaux, lotissement des Pérelles, chemins communaux : 7 144.58 € TTC.
- Lotissement Le Val : 2 220.00 € TTC.

Le conseil donne son accord, et autorise Monsieur le Maire à signer ces devis.

## **4) Espaces Naturels Sensibles : Réflexion sur le territoire communal pour valorisation des paysages.**

Le département de l'Eure révisé son schéma départemental des espaces naturels sensibles. La communauté de communes du Pays du Neubourg a reçu un appel à proposition visant à étoffer le réseau des sites ENS. Il est demandé aux communes de faire un inventaire des zones naturelles remarquables susceptibles d'être présentées au classement ENS.

Après réflexion, le conseil propose de présenter au classement ENS, la mare située sur le chemin communal n° 39, déjà classée en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Intérêt écologique (berge à pente douce colonisée par des végétaux), et intérêt hydrographique (gestion des eaux de ruissellement).

## **5) Information des communes limitrophes au Neubourg. Approbation déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU du Neubourg.**

Par délibération du 18.12.2017, la commune du Neubourg a décidé d'approuver la déclaration de projet concernant la mise en compatibilité du P.L.U du Neubourg. Les communes limitrophes au Neubourg sont informées de cette procédure. Par conséquent, le conseil municipal de Crosville la Vieille a consulté le document et a pris en compte le projet d'implantation sur 3 parcelles, des 3 services publics départementaux suivants (sur le terrain de l'Ecalier) :

- Caserne des sapeurs-pompiers,
- Centre d'exploitation routier,
- Centre médico-social

Il s'agit donc de modifier le zonage des parcelles concernées et de supprimer l'opération particulière d'aménagement dont ces parcelles font l'objet. Le conseil municipal en prend bonne note.

*Le dossier est consultable en mairie.*

## **6) Réflexion sur les investissements 2018.**

Pour le budget 2018, Monsieur le Maire demande au conseil de présenter une liste de travaux qui sera étudiée lors du budget 2018 en mars prochain. Ces travaux seront pris en compte en fonction de la nécessité de l'intervention et des moyens financiers de la commune :

- Etagères archives pour la mairie.
- Rétroprojecteur pour la classe de CM2.
- Trottoirs route de Cesseville ou piste carrossable.
- Trottoirs (à prolonger) sur la rue du Val Saint Martin.
- Guirlandes festives extérieures.
- Filets foot sur terrain derrière l'école.
- Ralentisseur et radar pédagogique.
- Acquisition du terrain derrière l'église (report 2017).
- Travaux d'aménagement de la mare du Routoir (report 2017).
- Accès du cimetière à revoir, pour les personnes en situation de handicap.
- Réfection des bancs de l'église.

### Questions diverses :

Aucune question diverse n'est abordée.

*Fin de la séance.*

**Prochain conseil municipal : MARDI 20 FEVRIER 2018 à 19h15.**